

LA MAIRIE RECRUTE



# VILLENES-SUR-SEINE



**Et si vous rejoigniez Villennes-sur-Seine !**

Au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, Villennes-sur-Seine est une ville de 5934 habitants qui offre un territoire riche et préservé, propice à l'épanouissement de tous, entre Seine et forêt à 30 kms à l'ouest de Paris (accès direct A13, A14, SNCF ligne J, futur RER E). La ville offre tous les éléments qui apportent aux familles comme aux entreprises, aux salariés télétravailleurs comme aux indépendants, un rythme de vie apaisé, à taille humaine.

## AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP) H/F

### Quelles sont les missions ?

Sous l'autorité du Responsable de la Police Municipale, l'ASVP est la personne référente de la sécurité de la voie publique de la ville.

À ce titre, il veille à la protection des personnes et des biens en intervenant en première instance en fonction des situations repérées ou dans le cadre de ses rondes quotidiennes. L'ASVP est un auxiliaire de la Police Municipale qui fait l'objet d'une assermentation spécifique pour procéder aux constatations qui relèvent de sa compétence.

- Assurer la mission d'opérateur-vidéo,
- Assurer la sécurité des piétons aux abords des écoles,
- Solliciter des demandes de mise en fourrière,
- Instaurer une relation de proximité avec les commerçants,
- Rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits du voisinage,
- Relever, par des rapports, les contraventions aux règlements sanitaires relatifs à la voie publique et à la propreté des espaces publics,
- Surveiller et contrôler les véhicules en stationnement,
- Verbaliser les véhicules en infraction au stationnement, notamment sur les zones réglementées,
- Assurer une présence dissuasive dans les parcs, jardins et manifestations diverses,
- Rédiger les rapports et les procès-verbaux (contraventions).



### Quelles sont les compétences requises ?

- Permis B exigé,
- Sens du service public,
- Rigueur, discipline et discrétion,
- Sens de la relation humaine, aptitude à l'écoute et au dialogue, capacité de discernement,
- Bonne condition physique,
- Aisance rédactionnelle,
- Connaissance du code de la route.



### Conditions de travail

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle (n-1) versée en deux fois et heures supplémentaires selon besoins du service.
- CNAS.
- Participation à la mutuelle santé si labellisée.
- Temps complet : 35 h hebdomadaires.

### Envie de postuler ?

Envoyez-nous votre CV et votre lettre de motivation !

- Par mail à l'adresse électronique : [rh@ville-villennes-sur-seine.fr](mailto:rh@ville-villennes-sur-seine.fr)
- Par courrier : Monsieur le Maire, 36 avenue Foch 78670 VILLENES-SUR-SEINE

